



# L'activité internationale de l'Ararteko

Département des affaires européennes et  
internationales  
Octobre 2021

**ararteko**

Herriaren Defendatzaila  
*Defensoría del Pueblo*

**[www.ararteko.eus](http://www.ararteko.eus)  
[international@ararteko.eus](mailto:international@ararteko.eus)**

## L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ARARTEKO

L'activité internationale de l'Ararteko se développe à travers les réseaux internationaux de médiateurs dont il est membre et par sa collaboration avec les institutions internationales compétentes en matière de droits de l'homme. L'Ararteko réalise cette activité internationale par l'échange et l'apport d'informations et de bonnes pratiques ; en réalisant des travaux de recherche et des rapports en coordination avec d'autres bureaux de défenseurs des droits étrangers ; en organisant des réunions avec d'autres acteurs internationaux ou pour la diffusion au Pays basque de questions liées à ce domaine ; en participant à la rédaction de rapports et de déclarations ; ou en participant à des événements, ce qui inclut la présentation de documents, la participation à des séminaires ou la modération d'ateliers internationaux. Vous trouverez ci-dessous une liste des réseaux et institutions avec lesquels l'Ararteko collabore et auxquels elle participe.

### Réseaux internationaux de défenseurs des droits

L'[Institut international de l'Ombudsman](#) (IIO) est une association qui regroupe 200 bureaux de défenseurs des droits du monde entier. L'Ararteko a été impliqué de différentes manières au sein de l'IIO : En 2018, il a organisé à Vitoria-Gasteiz un congrès consacré au rôle des bureaux de défenseurs des droits dans la protection de l'environnement. En 2019 et 2020, il a rédigé un rapport sur les services de protection des enfants et adolescents étrangers non accompagnés en Europe dans le cadre d'un projet plus large mené avec les bureaux des défenseurs des droits des Pays-Bas et de Grèce. Le résultat de ce travail a été présenté dans un document lors de l'assemblée de l'IIO en mai 2021 et lors du Forum des droits fondamentaux, organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, en octobre 2021.

Le [Réseau européen des médiateurs](#) (ENO) rassemble les bureaux des défenseurs des pays de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion à l'Union, et est coordonné par la [Médiatrice européenne](#). L'Ararteko a participé de différentes manières aux activités de ce réseau : il a animé des ateliers lors de certaines des réunions annuelles organisées par la médiatrice européenne, il a collaboré aux recherches de la médiatrice en apportant des informations, et il a pris part à des ateliers avec des présentations.

La [Fédération ibéro-américaine de l'Ombudsman](#) (FIO) regroupe les bureaux des défenseurs d'Amérique latine, des Caraïbes et de la Péninsule Ibérique. L'Ararteko a participé à ce réseau en contribuant à certaines de ses réunions et à des groupes de travail consacrés à la situation des droits des femmes.

Le [Réseau européen des médiateurs pour enfants](#) (ENOC, sigles en anglais) comprend des bureaux de médiateurs spécialisés dans les enfants et les adolescents, ou des bureaux de médiateurs qui ont un département dédié à cette question. Il s'étend aux pays du Conseil de l'Europe. L'Ararteko y a participé en présentant des communications lors des réunions annuelles. Il a également fréquemment collaboré à l'élaboration des études et déclarations que le Réseau publie annuellement, consacrées à des questions spécifiques. La participation la plus importante se fait par le biais du [Réseau européen des jeunes conseillers](#) (ENYA, sigles en anglais), coordonné par ENOC. Ce réseau est composé d'adolescents issus des Conseils des enfants et des adolescents des médiateurs membres d'ENOC et son rôle est de s'assurer que le travail d'ENOC est informé par les points de vue des adolescents en Europe. Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence d'Ararteko fait partie de l'ENYA depuis quatre ans.

L'[Association internationale des commissaires linguistiques](#) (IALC) regroupe onze médiateurs de différents pays spécialisés dans les droits des locuteurs de langues officielles ou minoritaires, ou qui incluent la défense de ces droits dans leurs activités. L'Ararteko a participé au sein de cette organisation à des tables rondes et à la rédaction d'un chapitre dans un ouvrage collectif.

### Collaboration avec d'autres institutions

- **Nations Unies** : L'Ararteko a collaboré occasionnellement avec différents bureaux et organes des Nations Unies. Il a par exemple fourni des informations au [Comité des droits de l'enfant](#) au cours de l'un des cycles de suivi du respect par l'État espagnol des obligations de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a également apporté des informations au [Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) pour deux de ses études, et a répondu aux questionnaires créés par le [Haut-Commissariat aux droits de l'homme](#) pour étudier la situation des bureaux de médiateurs dans le monde.
  
- **Union européenne**: L'Ararteko a contribué aux consultations de l'Union européenne. Il a par exemple contribué à la consultation lancée sur la nouvelle stratégie de la Commission européenne pour la Charte des droits fondamentaux. Dans cette contribution, l'Ararteko a mis en avant la formation interne réalisée auprès des conseillers de l'Ararteko pour les familiariser avec l'utilisation de la Charte des droits fondamentaux. Dans le résumé des contributions accompagnant le rapport final de la Commission, cette formation de l'Ararteko a été considérée comme une pratique prometteuse. L'Ararteko a également soumis des contributions au projet de la Commission européenne de création d'une garantie pour les enfants, et a été invité à une consultation dans le cadre de la préparation de la communication de la Commission européenne sur l'État de droit.

- **Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne** : L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA, sigles en anglais) est le centre de référence de l'Union européenne en matière de droits de l'homme. L'Agence réalise des études et des enquêtes au niveau européen pour comprendre la situation de certains groupes d'intérêt (les Roms, les personnes LGTBIQ, les femmes victimes de violences sexistes), ou pour étudier comment la législation européenne sur les droits fondamentaux est mise en œuvre, comme la législation sur la protection des données, sur les droits des victimes de la criminalité ou sur la lutte contre le terrorisme. La FRA conseille également d'autres institutions de l'Union européenne sur les questions relatives aux droits fondamentaux et ouvre la voie à de nouvelles questions relatives aux droits de l'homme, telles que le bon usage de l'intelligence artificielle. La FRA tient à maintenir un contact étroit avec les institutions chargées de veiller au respect des droits de l'homme sur le terrain, telles que l'Ararteko. C'est pourquoi l'Ararteko a participé à diverses consultations de la FRA sur les plans de travail de l'Agence et a également contribué à son étude, non encore publiée, sur la mise en œuvre de la directive antiterroriste.